

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2016

ABSENTS EXCUSES : Mr DARMET E. – Mme GARCIA E.

PRESENTS : 13

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire présente le rapport qui est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

ENCAISSEMENT D UN CHEQUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'encaisser un chèque provenant de DEKRA INDUSTRIAL d'un montant 42 Euros pour le remboursement d'une erreur de mandatement Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

TARIF CANTINE – GARDERIE DU MATIN – GARDERIE DU SOIR ET TAP

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs pour la rentrée 2016 - 2017 : Ticket de cantine à 3.30 € ; Garderie du matin à : 0.60 € ; Garderie du soir à : 1.40 € ; TAP : 0.50 €

REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE – DES GARDERIES ET DU TEMPS PERISCOLAIRE

Mme la 3^{ème} Adjointe rappelle au Conseil Municipal, le règlement intérieur de l'année précédente. Le Conseil Municipal décide de reprendre le même. Rappelle que le mercredi matin, une garderie est mise en place de 07h30 à 08h20 et de 11h30 à 12h30 et qu'il n'y aura pas de service de cantine.

PERSONNEL COMMUNAL

Mme la 3^{ème} Adjointe informe le Conseil Municipal que suite à la décision de recruter un CUI pour la rentrée, les entretiens débiteront la semaine prochaine. Ce nouvel agent assurera l'entretien des locaux et la cantine avec Mme LEGROS.

Mme LEGROS continuera l'entretien d'une partie des locaux et la surveillance des TAP et de la garderie du soir

A partir de la rentrée elle assurera également la gestion des inscriptions à la cantine et confirmera chaque jour, sauf le mercredi, le nombre de repas à la société de restauration. Mme BOYADJIAN ne gèrera plus ni la cantine, ni les inscriptions, ni les modifications. Les tickets seront toujours vendus en mairie.

Mme PEILLER sera fonctionnaire stagiaire à compter de la rentrée. Elle continuera d'assister la maîtresse en classe de maternelle et assurera l'entretien de cette même classe.

AVENIR DE L'ECOLE

Monsieur le Maire rappelle les nombreuses actions menées contre la fermeture de la 3^{ème} classe et la réouverture de celle-ci à la rentrée à titre provisoire, afin de mettre en place un RPI avec la commune de CLEPPE pour la rentrée 2017. Les enseignantes des 2 communes ont un projet d'école en commun avec des rencontres régulières afin que les élèves fassent connaissance et se familiarisent avec les locaux.

PROJETS ET SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de la porcherie en salle d'associations et informe que les subventions n'ont pas été attribuées. Ce projet entre dans le cadre du COCS qui arrive à échéance le 05 novembre 2016. Une demande de prolongation de 1 an a été demandée au Conseil Départemental afin de pouvoir redemander les subventions l'année prochaine et mener ce projet à terme.

REAMENAGEMENT DU BOURG : La société F2I a terminé le dossier de consultation aux entreprises qui sera disponible sur le site du Conseil Départemental à partir de lundi 11 juillet 2016. Les travaux devraient débiter courant octobre.

CLUB DES JEUNES : Installé dans le local de la bibliothèque, il est ouvert à tous les jeunes du village à partir de 11 ans, à condition d'avoir fait remplir au préalable une autorisation (à retirer en mairie) par les parents et l'avoir rapporté en mairie. Le club ouvrira à partir de lundi 11 juillet, tous les après-midi du lundi au vendredi de 14h à 18h.

SITE INTERNET : il devrait être en ligne au mois de septembre après formation des personnes en charges de son suivi.

LOIRE FOREZ : 12 groupes de travail ont été mis en place (voirie, assainissement, finances, urbanisme, ...) pour commencer à travailler sur le nouveau périmètre de Loire Forez. Pour rappel, 88 communes composent la nouvelle communauté de communes qui sera mise en place le 01 janvier 2017.

DEGRADATIONS : Monsieur le Maire informe d'actes de malveillance s'étant produits depuis le début des vacances scolaires (ouvertures des robinets d'eau au cimetière et dans les WC public). Demande à chacun d'être vigilant et de l'informer de tout acte de dégradations ou autres.

CHANGEMENT D'HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

A compter du 1^{er} septembre 2016, la mairie sera ouverte tous les matins de 08h30 à 12h sauf le mercredi et le jeudi de 14h à 16h.

PAROLES AUX ELUS

G. PONVIANNE : Donne compte rendu de l'avancement des travaux pour le THD.

A. PALLUAT DE BESSET : Donne compte rendu de la réunion du syndicat de la Bombarde.

Le Maire,
M. MIOMANDRE